

Une fois complété, ce dossier doit être envoyé par mail à celine.laurit@mauleon.fr ou déposer en 1 exemplaire en mairie de Mauléon ou votre commune associée avant **le 30 avril 2026**

Les pièces obligatoires à joindre au dossier

(sans ces éléments, le dossier ne sera pas traité)



- Courrier motivant la demande de subvention (intégré au dossier) ;
- Le (s) dernier(s) relevé(s) de chacun des comptes de l'association -compte(s) courant (s) et compte(s) de placement) ;
- Le rapport d'activité validé par la dernière assemblée générale mentionnant notamment la composition du bureau ainsi que le bilan financier de votre association ;
- RIB original de l'association ;
- Statuts de l'association ;

Présentation administrative de votre Association :

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Site internet

Numéro SIREN :

Adresse de correspondance (si différente) :

Représentants de l'association :

Fonction	NOM-Prénom	Adresse e-mail	N° téléphone
Président			
Co-président			
Trésorier			
Co-trésorier			
Secrétaire			
Co-secrétaire			

Adhérents

Répartition par tranche d'âge	TOTAL GENERAL			Mauléonais (1)	AGGLO2B (2)	Hors AGGLO2B (3)
	Total (1+2+3)	Dont hommes	Dont femmes			
Nbre d'enfants - de 14 ans						
Nbres de jeunes de 14 à 18 ans						
Nbre d'adultes						

Coût moyen d'une adhésion : Montant :

Non concerné ☐

<u>Manifestations et animations prévues - Merci de préciser le thème et/ou le lieu et/ou la date si connues</u>
<u>Loto-spectacle-gala-soirée-repas à thème-repas à emporter-tournoi-stage sportif - action de sensibilisation aux handicaps et/ou maladies-autres</u>

Eléments complémentaires :

<u>Encadrement</u>	
	<u>Nombre(s) de personne(s)</u>
<u>Salariés permanents (en équivalent temps plein travaillé)</u>	
<u>Salariés occasionnels (hors apprentis et service civique)</u>	
<u>Apprentis et service civique</u>	
<u>Autre (s)</u>	

Intention de participer au forum des associations (sous réserve de son organisation en 2026)

OUI ☐

NON ☐

PAGE A DESTINATION UNIQUEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Affiliation / fédération

☐ Jeunesse et sport

☐ Fédération française

Niveau (x) de pratique (s)

Catégorie (s) concerné (es)	
Régional	
National	

Éléments tarifaires

Coût d'une adhésion	
Categorie (s)	Tarif licence

Compte de résultat de N

Exercice 2025

Saison 2024-2025

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60-Achats		70-Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de prestations de services		Manifestations (nimation/loto, etc...)	
Achats de matériels		Prestation de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes (bar, repas, etc...)	
Achats d'alimentations			
Fourniture d'entretien et de petit équipement (vêtement travail)			
Fournitures administratives		74-Subvention d'exploitation	
Autres fournitures (livres, produits pharmaceutiques)		Etat(Pass'sport)	
61-Services extérieurs		Région	
Sous traitance générale (copieur)		Département	
Location matériel		Commune EEB	
Locations mobilières et immobilières (maériel roulant)		Autre(s) commune(s)	
Entretien et réparation		Intercommunalité	
Assurances		Organismes sociaux(à détailler)	
Documentation		Fonds Européens	
Divers		SYLAé/ASP(emploi aidés)	
62-Autres services extérieurs		Autres à préciser (ANCV, CE)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicités, publications			
Déplacements, missions et réceptions (frais de déplacements, frais de réception)			
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		75-Autres produits de gestion courante	
Divers		Cotisation adhérents	
64-Charges de personnel		Autres(sponsoring, mécénat...)	
Rémunérations du personnel		76-Produits financiers(investissement/livret/placement)	
Charges sociales		77-Produits exceptionnels(vente de materiel/dons)	
Autres charges du personnel		Sur opération de gestion	
65-Autres charges de gestion courante (cotisation, fédération, engagements compétitions, SACEM)		sur exercice antérieurs	
66-Charges financières			
67-Charges exceptionnelles (dons)			
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagement		78-Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
86-Emploi des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
RESULTAT (produits-charges)			

Budget prévisionnel annuel			
Exercice 2026		Saison 2025-2026	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60-Achats		70-Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de prestations de services		Manifestations (animation/loto, etc...)	
Achats de matériels		Prestation de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes (bar, repas, etc...)	
Achats d'alimentations			
Fourniture d'entretien et de petit équipement (vêtement travail)			
Fournitures administratives		74-Subvention d'exploitation	
Autres fournitures (livres, produits pharmaceutiques)		Etat (Pass'sport)	
61-Services extérieurs		Région	
Sous-traitante générale (copieur)		Département	
Location matériel		Commune EEB	
Locations mobilières et immobilières (matériel roulant)		Autre(s) commune(s)	
Entretien et réparation		Intercommunalité	
Assurances		Organismes sociaux (à détailler)	
Documentation		Fonds Européens	
Divers		SYLAé/ASP(emploi aidés)	
62-Autres services extérieurs		Autres à préciser (ANCV, CE)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicités, publications			
Déplacements, missions et réceptions (frais de déplacements, frais de réception)			
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		75-Autres produits de gestion courante	
Divers		Cotisation adhérents	
64-Charges de personnel		Autres (sponsoring, mécénat...)	
Rémunérations du personnel		76-Produits financiers(investissement/livret/placement)	
Charges sociales		77-Produits exceptionnels (vente de matériel/dons)	
Autres charges du personnel		Sur opération de gestion	
65-Autres charges de gestion courante (cotisation, fédération, engagements compétitions, SACEM)		sur exercice antérieurs	
66-Charges financières			
67-Charges exceptionnelles (dons)			
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagement		78-Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
86-Emploi des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELLES	
RESULTAT (produits-charges)			

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes demandes (initiales ou de renouvellement) et quelque soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e), (nom et prénom) :

Représentant (e) légal (e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exact les informations du présent dossier notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financiers publics ;
- Demande une subvention :
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association sur le compte bancaire du RIB obligatoirement remis lors du dépôt de la demande de subvention.
- S'engage à inviter un représentant élu de la municipalité aux assemblées générales.

Fait le

Signature

Attention !

Toutes vos déclarations et passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441- 6 et 441- 7 du code pénal

le droit d'accès aux informations prévues par la loi numéro 78- 17 du 6 janvier 1978 relative, au fichier et aux libertés s'exercent auprès du service ou l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.